



COMITE SYNDICAL DU « SIMAJE »  
DU PAYS DE LOURDES

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à un Comité syndical du SIMAJE à distance, par visioconférence, le mercredi 6 mai 2020 à 18 heures, sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et de l'ordonnance n° 2020-391 du 01/04/2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 (article 6).

Cette réunion est organisée en urgence afin d'approuver les modalités de réouverture des structures du SIMAJE à partir du 11 mai 2020, dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Voici les modalités techniques de connexion :

Lien pour rejoindre la réunion : <https://jitsi.lourdes.fr/COMITESYNDICAL060520>

Mot de passe : CS060520

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

Adoption du procès-verbal du 24 février 2020.

- 1) Modalités d'organisation des Comités syndicaux du SIMAJE durant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19
- 2) Mesures de réouverture des structures scolaires, péri et extrascolaires du SIMAJE et des activités du RAM durant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

La Présidente,

Josette BOURDEU